

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 314

présenté par
Mme Genevard

ARTICLE 36

À la seconde phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« les autorisations »

les mots :

« l'autorisation de construire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel afin d'assurer le parallélisme des formes avec les alinéas précédents. Cela permettra d'éviter des a-contrario malheureux.